



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

I Cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat de Gréchez ; elle est disponible sur le site internet du Syndicat.

II Éléments de contexte et priorités du budget

Le Syndicat de Gréchez est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif) et doit voter 4 budgets : un par service, et un budget de charges communes aux 3 services.

Les Budgets Primitifs 2024 du Syndicat de Gréchez ont été voté par le Comité Syndical le 19 février 2024 :

- Le budget des charges communes est un budget qui s'équilibre et est alimenté par les 3 autres budgets,
- Le budget assainissement non collectif se caractérise par :
 - De faibles dépenses d'investissement,
 - Diverses recettes liées aux contrôles obligatoires et aux différentes compétences du service
- Le budget eau potable se caractérise par un investissement important sur plusieurs années dû au vieillissement des installations du Syndicat (réseau d'eau, réservoirs, ...) et par conséquent à une augmentation du prix du mètre cube d'eau vendu,
- Le budget d'assainissement collectif est un budget très fragile avec très peu de recettes et des amortissements importants.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

III La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet aux services de la collectivité d'assurer le quotidien.

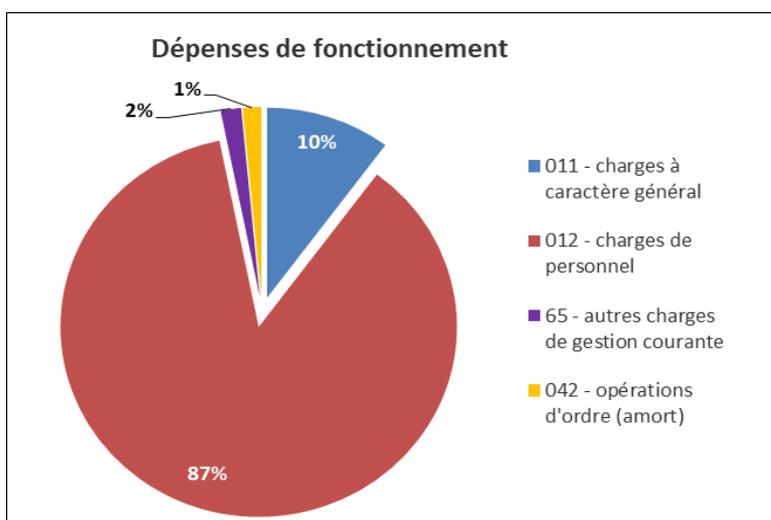
Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES

Le budget des charges communes reprend l'ensemble des dépenses et recettes communes aux 3 services et répartit ses charges entre les 3 budgets selon la répartition décidée par le comité syndical par délibération du 22 février 2021.

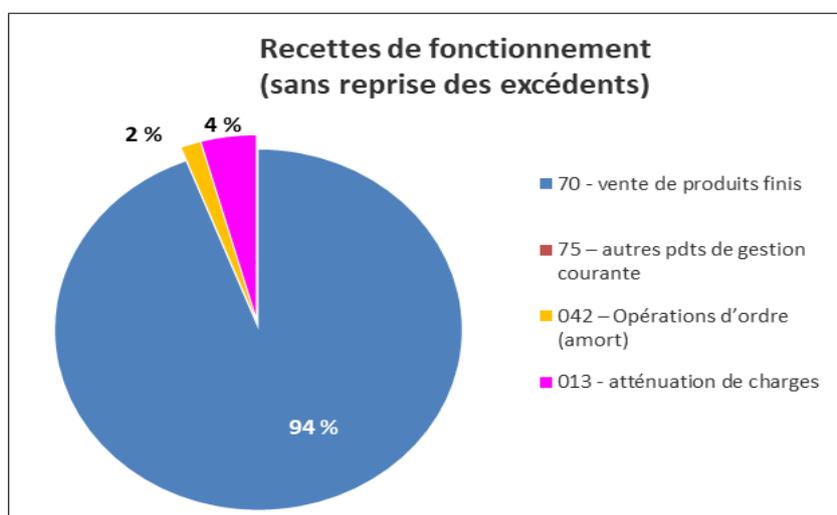
DÉPENSES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
011 – charges à caractère général	30 739,77	26 632,23	- 13 %
012 – charges de personnel	217 958,37	226 963,53	+ 4 %
65 – autres charges de gestion courante	4 168,44	4 366,20	+ 5 %
002 – Déficit de fonctionnement reporté	0,34		- 100 %
042 – dotation aux amortissements	3 280,06	3 954,48	+ 21 %
Total Dépenses	256 146,98	261 916,44	+ 21 %

Les charges à caractère général ont diminué du fait qu'il y avait moins de frais d'entretien des véhicules. Des économies ont également été faites sur les frais de téléphonie (changement d'opérateur).



RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
70 – Vente de produits finis	245 734,42	246 661,07	0 %
75 – Autres produits de gestion courante	9,79	0,87	- 91 %
042 – Amortissements des subventions	3 280,06	3 954,48	+ 21 %
013 – Atténuation de charge	7 122,71	11 300,02	+ 59 %
Total Recettes	256 146,98	261 916,44	+ 2 %

L'assurance statutaire a remboursé une partie du salaire de l'agent en congé maladie d'août 2023 à septembre 2024 (chapitre 013).

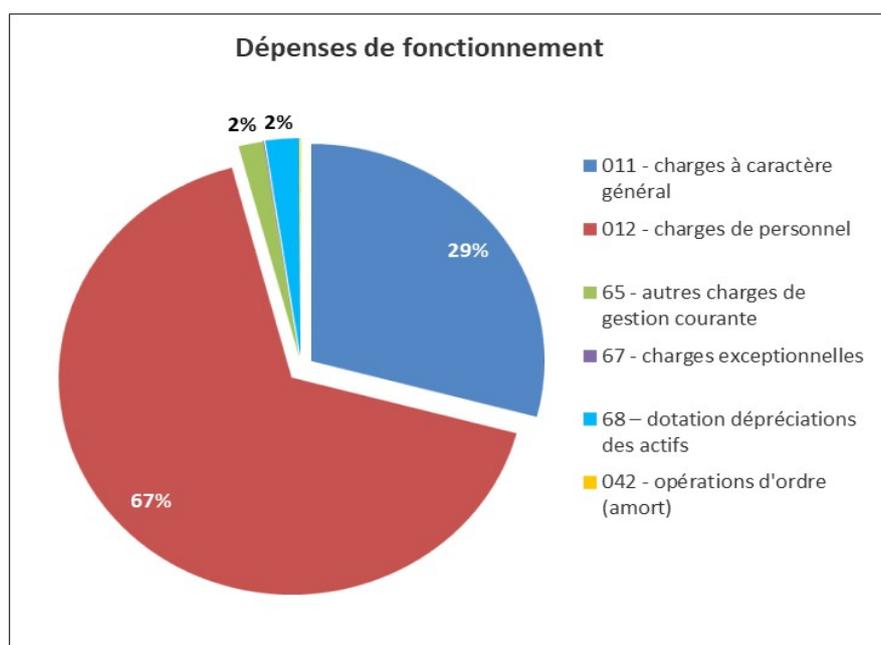


BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DÉPENSES	Réalisé 2024	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
011 – charges à caractère général	32 730,28	38 599,29	+ 18 %
012 – charges de personnel	70 453,79	88 419,85	+ 26 %
65 – autres charges de gestion courante	2 227,92	2 270,64	+ 2 %
67 – charges exceptionnelles	1 536,15	82,86	- 95 %
68 – dotation dépréciations des actifs	169,98	3 000,00	+ 1665 %
042 – Opération d'ordre (amort)	218,01	114,00	- 75 %
Total Dépenses	107 336,13	132 486,64	+ 23 %

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement non collectif sont constituées par les frais de sous-traitance générale des services proposés aux usagers du syndicat (vidanges des installations d'assainissement non collectif et études de conception), les achats de fournitures, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

Les charges à caractère général ont progressé de 18 % du fait d'un plus grand nombre d'usagers procédant à des études de conception et à des vidanges de leurs installations. Les charges de personnel ont, elles aussi, progressé, les services ayant été réorganisés suite à la reprise de l'agent du service des eaux. La forte augmentation des dotations pour créances douteuses s'explique par le taux très élevé imposé par le Service de Gestion Comptable en 2024. Pour rappel, le Comité Syndical a décidé d'un taux inférieur, par délibération, pour l'année 2025.



RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
70 – Vente de produits finis	117 258,27	125 479,98	+ 7 %
77 – Produits exceptionnels	16,50		100 %
78 – Reprise sur amortissements	300,00	169,98	- 43 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	71 292,22	81 530,86	+ 24 %
Total Recettes	188 866,99	207 180,82	+ 13 %

Les recettes de fonctionnement du Service d'assainissement non collectif correspondent :

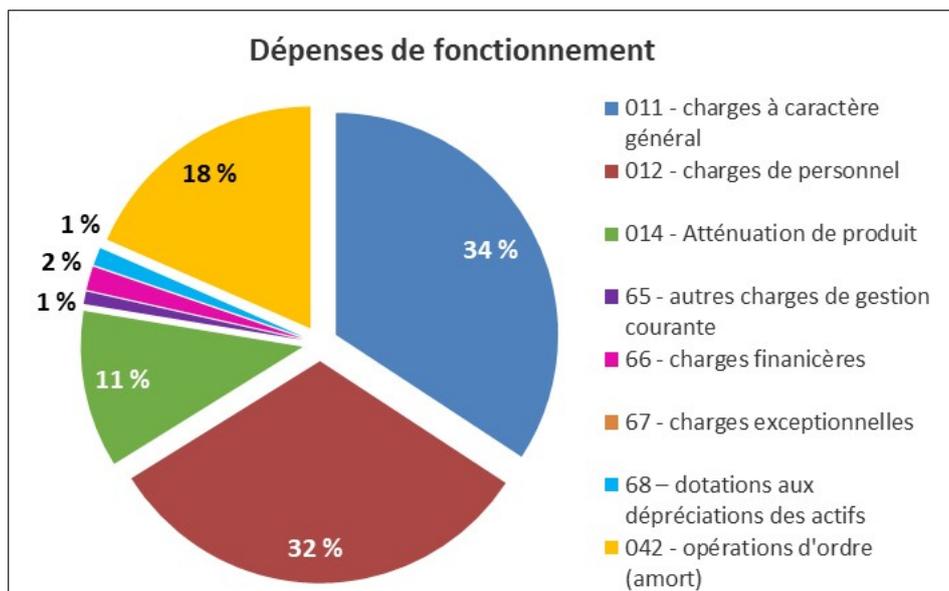
- aux prestations obligatoires : contrôles des installations d'assainissement (bon fonctionnement, bonne exécution, diagnostic dans le cadre de vente) : 97 926,58 €
- aux différentes compétences du service : entretien des installations (12 287,40 €) et études de sol (15 266 €)

Les tarifs du service :

	2023	2024
Contrôle de bon fonctionnement	198 €	198 €
Contrôle de conception/réalisation des installations neuves	300 €	300 €
Contrôle de conception/réalisation des réhabilitations	250 €	250 €
Diagnostic vente	210 €	210 €

BUDGET EAU POTABLE

DÉPENSES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
011 – charges à caractère général	164 907,30	131 973,07	- 20 %
012 – charges de personnel	137 496,51	122 931,44	- 11 %
014 – Atténuation de produits (red pollution)	49 725,00	44 115,00	- 11 %
65 – autres charges de gestion courante	2 881,47	3 564,80	+ 24 %
66 – charges financières	8 613,27	6 684,76	- 22 %
67 – charges exceptionnelles	2 481,71	24,25	- 99 %
68 – dotations aux dépréciations des actifs	2 384,23	5 000,00	+ 110 %
042 – Opération d'ordre (amort)	68 407,35	71 056,07	+ 4 %
Total Dépenses	436 896,84	385 349,39	- 12 %



Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation électrique de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau, ...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, indemnité des élus, ...), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

Les charges à caractère général et les charges de personnel ont diminué : le Syndicat a réalisé moins de travaux de renouvellement de canalisation d'eau en régie, ce qui a moins impacté la section de fonctionnement de par l'achat de fournitures et de location de matériel. La fourniture d'électricité a baissé et des économies ont également été faites sur les frais de télécommunication en changeant d'opérateur téléphonique. Par ailleurs, la reprise de l'agent du service eau potable après un arrêt de travail assez long, a permis de mettre un terme à son remplacement.

La forte augmentation des dotations pour créances douteuses s'explique par le taux très élevé imposé par le Service de Gestion Comptable en 2024. Pour rappel, le Comité Syndical a décidé d'un taux inférieur, par délibération, pour l'année 2025.

Les amortissements représentent une part importante des dépenses de fonctionnement (18 %).

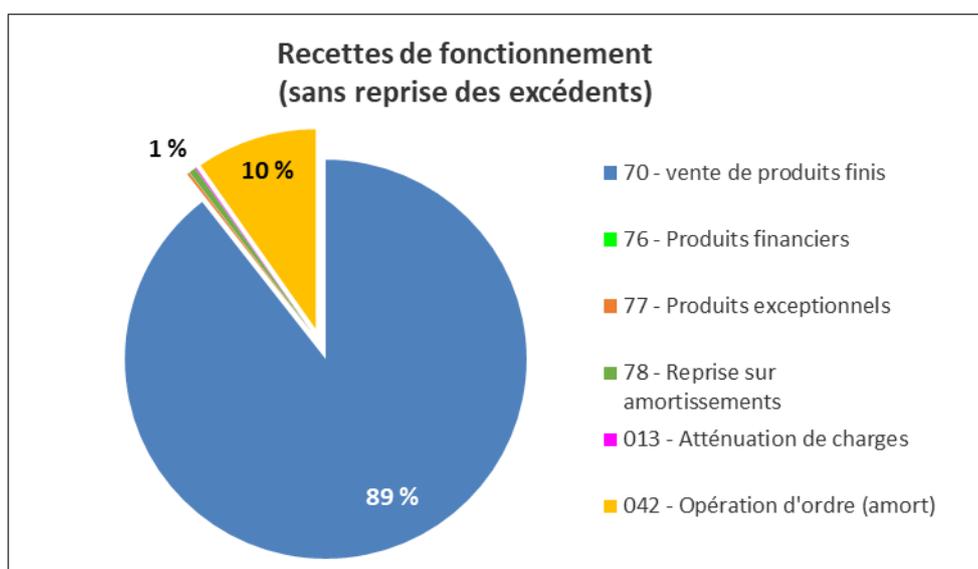
RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
70 – Vente de produits finis	391 273,22	384 805,82	- 2%
76 – Produits financiers		10,86	
77 – Produits exceptionnels	1 179,15	883,23	- 25 %
78 – Reprise sur amortissements	4 000,00	2 384,23	- 40 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	102 373,66	53 752,34	- 57 %
013 – Atténuation de charges		349,80	
042 – Opération d'ordre (amort)	83 150,04	41 781,27	- 50%
Total Recettes	581 976,07	483 967,55	- 20 %

89 % des recettes de fonctionnement du service des eaux proviennent de la vente d'eau aux abonnés (chapitre 70) :

- vente d'eau (aux abonnés + exportations) : 255 211 €
- Abonnement : 52 583 €
- Frais d'accès au service : 1 297 €
- Redevances à reverser à l'agence de l'eau (Prélèvements + Pollution) : 52 845 €
- Travaux de branchement : 22 299 €

Le syndicat a vendu de vieux compteurs pour 570 €.

Les recettes enregistrées au chapitre 77 correspondent au loyer perçu pour l'antenne du réservoir de Loubieng.



Les tarifs du service :

	2023	2024
Part variable (particuliers)	1,76 € HT	1,81 € HT
Part variable (agriculteurs)	1,61 € HT	1,66 € HT
Part fixe < DN 15	39 € HT / an	39 € HT / an
Part fixe > DN 15	50 € HT / an	50 € HT / an
Ouverture compteur	15 € HT	15 € HT

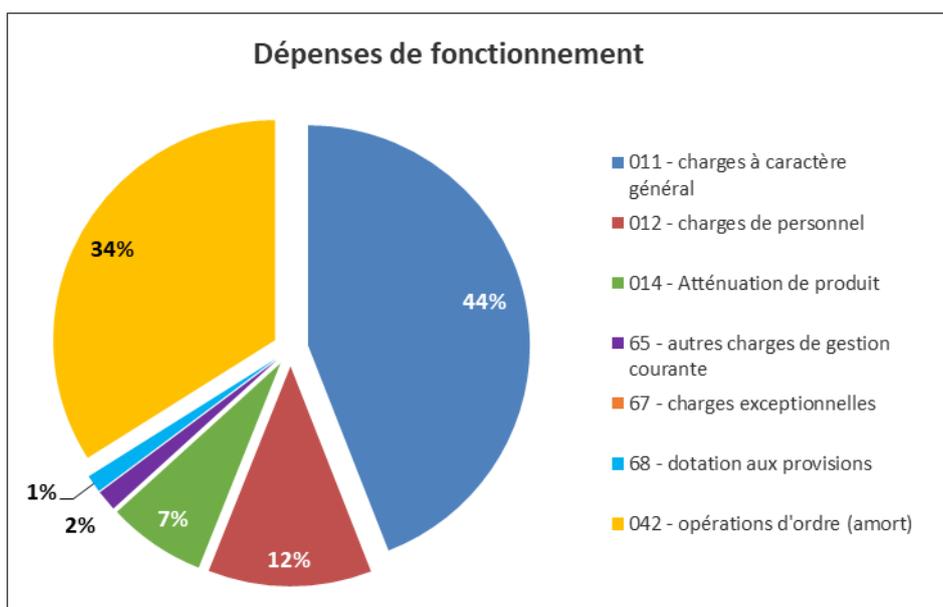
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉPENSES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
011 – charges à caractère général	12 167,43	15 935,35	+ 31 %
012 – charges de personnel	4 367,47	4 311,99	- 1 %
014 – Atténuation de produits (red pollution)	2 395,00	2 594,00	+ 8 %
65 – autres charges de gestion courante	95,61	551,25	+ 477 %
67 – charges exceptionnelles	527,40		- 100 %
68 – Dotation aux provisions	49,83	467,93	+ 839 %
042 – Opération d'ordre (amort)	12 282,91	12 282,91	0 %
Total Dépenses	31 885,65	36 143,437	+ 13 %

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard, les assurances, l'entretien et la consommation électrique de la station d'épuration et des postes de relevage, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratif et technique, entretien des véhicules, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

La forte augmentation des charges à caractère général est liée aux fortes pluies de l'année qui ont entraîné une consommation plus importante d'électricité (postes de relevage) ainsi que du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard vers la station d'épuration d'Orthez.

Les amortissements représentant 34 % des dépenses de fonctionnement sont lourds à supporter par ce budget qui n'a que très peu de recettes.

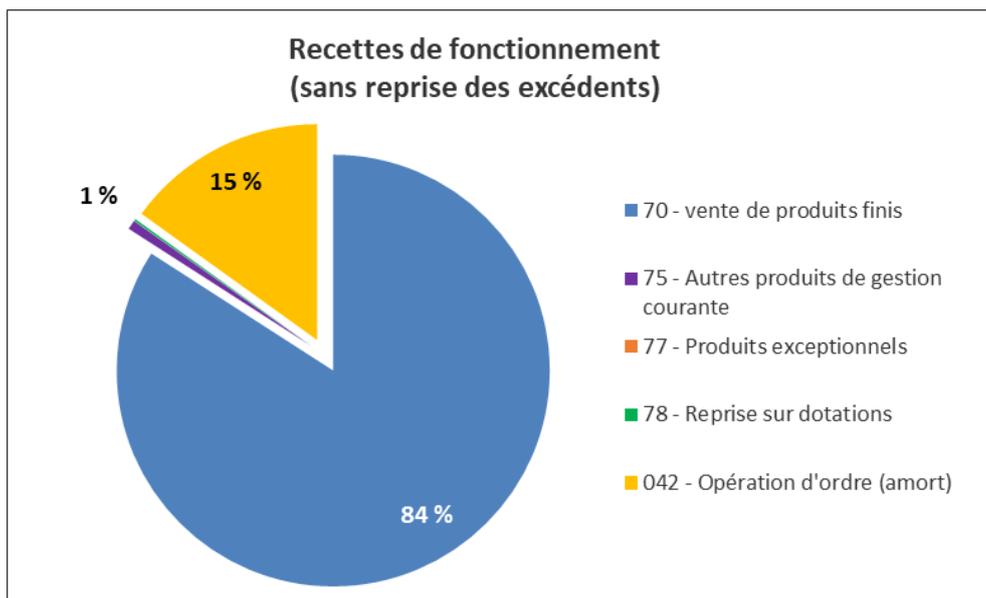


RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
70 – Vente de produits finis	31 539,75	30 058,66	- 5 %
75 – Autres produits de gestion courante	53,83	245,67	+ 356 %
77 – Produits exceptionnels	25,45		- 100 %
78 – Reprise sur dotations		49,83	
042 – Opération d'ordre (amort)	6 262,76	5 378,95	- 14 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	11 616,62	17 612,76	+ 52 %
Total Recettes	49 498,41	53 345,87	+ 8 %

Les seules recettes fixes du service sont les redevances d'assainissement collectif et s'élèvent pour 2024 à 18 708,16 €. Ces recettes ont diminué par rapport à 2023, les abonnés ayant moins consommé d'eau cette année.

Les autres recettes perçues sont liées à l'urbanisation et donc exceptionnelles : 2 PFAC pour 4 000 € et 2 branchements au réseau pour 5 085,50 €.

Les amortissements des subventions représentent 15 % des recettes et viennent en diminution des amortissements des immobilisations du service



Ce service est excédentaire grâce à la perception de PFAC, mais cela reste des recettes exceptionnelles.

Ce service n'est pas rentable car son coût de fonctionnement est élevé et il y a très peu d'abonnés concernés : augmenter la redevance d'assainissement n'engendre pas une grosse augmentation des recettes.

Les tarifs du service :

	2023	2024
Redevance assainissement collectif	1,65 €/m ³	1,65 €/m ³
Par fixe (abonnement)	35 € / an	35 € / an
PFAC	2 000 €	2 000 €

IV La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions nouvelles.
- en recettes : il s'agit généralement de subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES

DEPENSES	Réalisé 2024	RECETTES	Réalisé 2024
042 – Opération d’ordre	3 954,48	042 – Opération d’ordre	3 954,48
Total Dépenses	3 954,48	Total Recettes	3 954,48

Cette section comprend les achats communs à tous les services du Syndicat et leurs amortissements. En 2024, aucun investissement n’a été réalisé sur ce budget.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEPENSES	Réalisé 2024	RECETTES	Réalisé 2024
10 – Achat d’équipement	385,99	042 – Opération d’ordre	114,00
		001 – Excédent d’investissement reporté	54 155,05
Total Dépenses	385,99	Total Recettes	54 269,05

Il y a très peu de dépense d’investissement sur ce budget qui n’a que peu d’immobilisations autre que des véhicules et du matériel nécessaire aux missions du service.

BUDGET EAU POTABLE

DEPENSES	Réalisé 2024	RECETTES	Réalisé 2024
Opération 14 – Travaux amélioration install.	29 588,82	Opération 14 – Subventions	15 602,00
Opération 20 – Achat de matériel	613,24	Opération 120 – interconnexion réseaux	3 031,84
Opérations d’ordre	41 781,27	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	91 326,89
Opérations financières (K emprunt)	44 275,07	Opérations d’ordre et financières	71 056,07
001 - Déficit d’investissement reporté	91 326,89		
Total Dépenses	207 585,29	Total Recettes	181 016,80

Les dépenses d’équipement réalisées en 2024 correspondent aux travaux et acquisitions suivants :

- Réfection de la canalisation au départ du réservoir de Loubieng vers Laà-Mondrans : 3 833,35 €
- Renouvellement réseau chemin Haurie à Ozenx : 37 637,24 €
- Renouvellement réseau chemin Touret à Laà-Mondrans : 5 454,30€
- Mise en place d’un comptage pour le trop-plein de la Source : 6 804,57 €

Ce service a également acquis un détecteur de métaux pour 613 €.

Dans le cadre des travaux d’interconnexion du réseau avec celui du Syndicat de Gave & Baise, portés par le Syndicat de Gréchez, 3 031,84 € ont été refacturés à ce Syndicat.

Le Syndicat a perçu 47 057,39 € de subventions :

- 1 716 € de l’agence de l’eau au titre des travaux CVM réalisés sur les budgets précédents,
- 8 086 € de l’agence de l’eau au titre des travaux de réfection des canalisations au départ du réservoir de Loubieng,
- 5 800 € de la commune de Laà-Mondrans pour le surdimensionnement du réseau d’eau dans le cadre de la Défense incendie

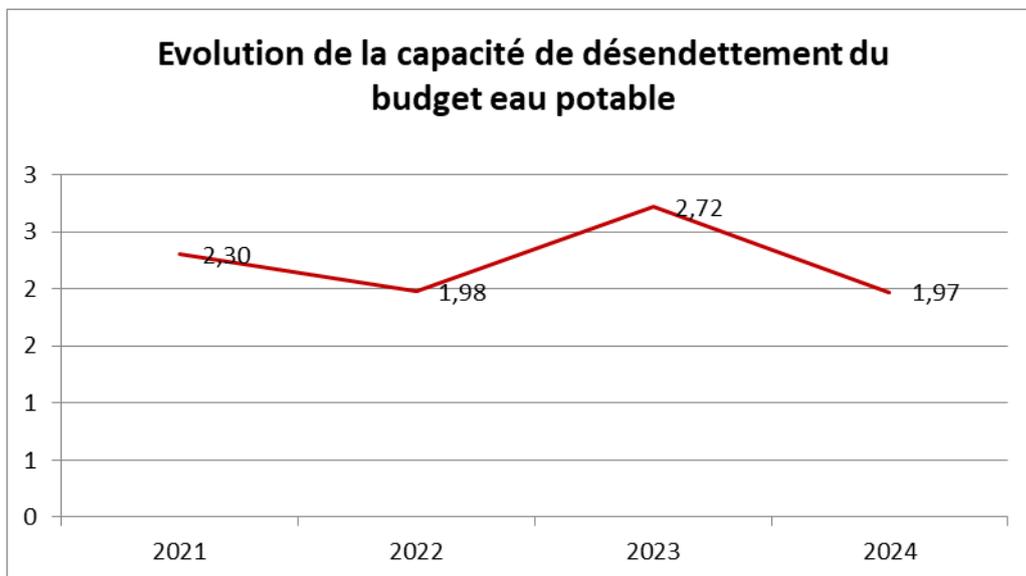
Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours du service eau potable représente 44 257,07 € en 2024.

Les emprunts contractés sont :

- emprunt de 200 000 € contracté en 2011 pour le renforcement du réseau de l'avenue du Docteur Dhers à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 18 152,04 € en 2026),
- emprunt de 250 000 € contracté en 2013 pour renforcement des réseaux d'eau Pontet-Baratou, la Justice et du réservoir de Montestrucq pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 21 799 € en 2029),
- emprunt de 150 000 € contracté en 2015 pour les travaux de renforcement de la côte de la Justice à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 11 658,36 € en 2030).

L'en-cours de la dette s'élève à 147 398,07 € après remboursement des échéances de 2024.



La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'en-cours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe entre 10 et 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

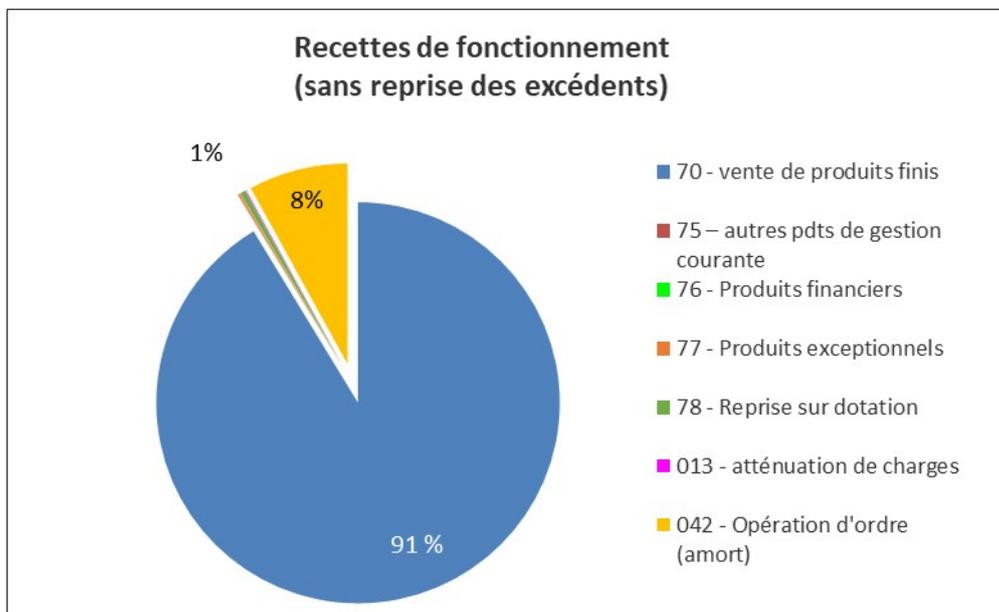
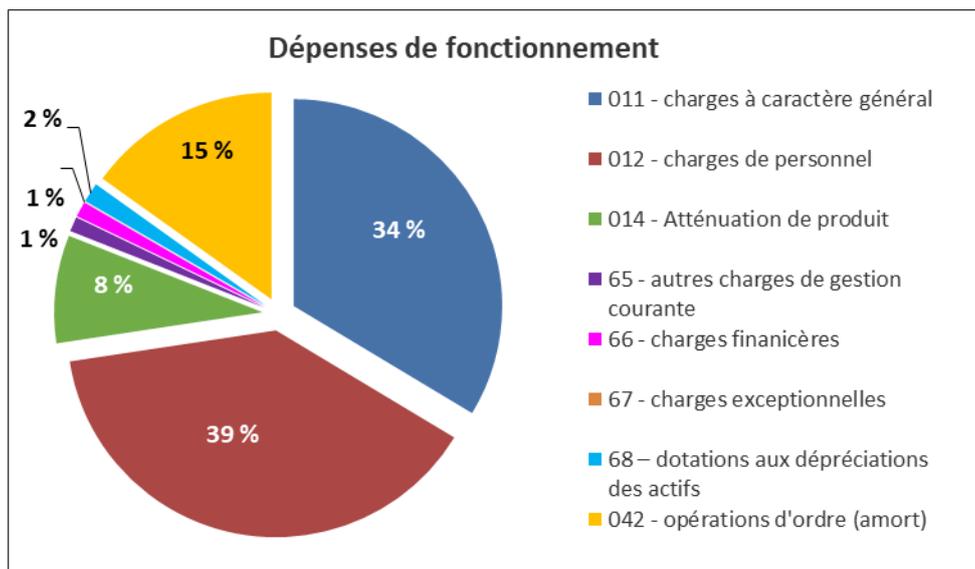
DEPENSES	Réalisé 2024	RECETTES	Réalisé 2024
Opérations non individualisées	4 484,40	Opérations d'ordre (<i>amort</i>)	12 282,91
Opérations d'ordre (<i>amortissements</i>)	5 378,95	001 – Excédent d'investissement reporté	60 392,89
Total Dépenses	9 863,35	Total Recettes	72 675,80

En 2024, seul le remplacement de la pompe d'un poste de relevage a été réalisé.

L'écart entre le volume des recettes des opérations d'ordre (amortissements) et celui des dépenses constitue une provision pour d'éventuels travaux sur le réseau.

V Budget consolidé (cumul des 3 budgets annexes)

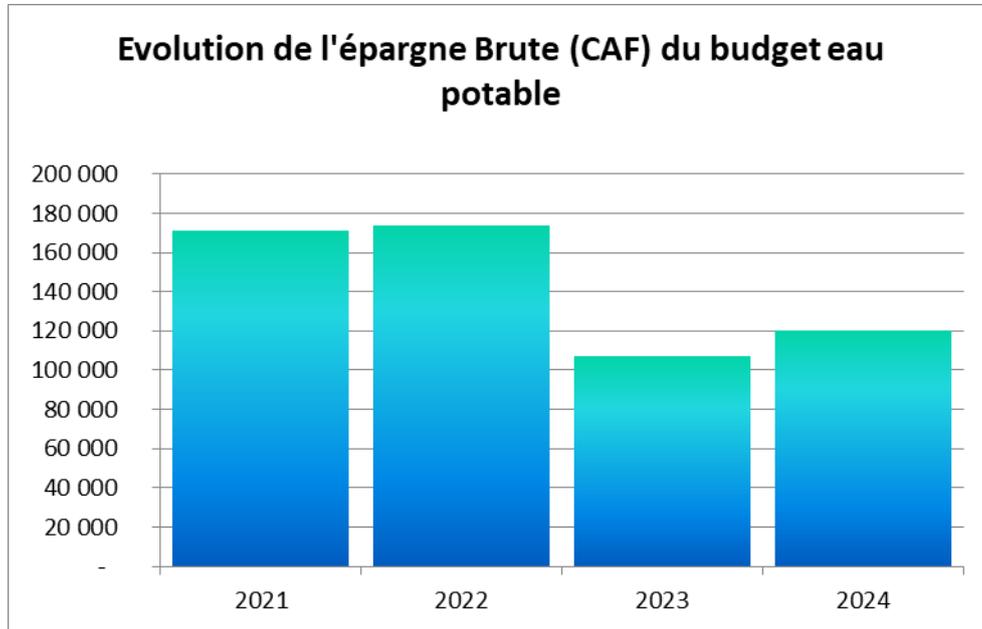
DÉPENSES	Réalisé 2024	RECETTES	Réalisé 2024
011 – charges à caractère général	186 507,71 €	70 – Vente de produits finis	540 071,24 €
012 – charges de personnel	215 663,28 €	75 – A pdt de gestion courante	53,83 €
014 – Redevance pollution	46 709,00 €	76 – Produits financiers	0,00 €
65 – autres charges de gestion courante	6 386,69 €	77 – Produits exceptionnels	1 221,10 €
66 – charges financières	6 684,76 €	78 – Reprise sur dotation	4 300,00 €
67 – charges exceptionnelles	107,11 €	042 – Opération d'ordre (amort)	89 412,80 €
68 – dotations dépréciations des actifs	8 467,93 €		
042 – Opération d'ordre (amort)	83 452,98 €		
Total Dépenses	553 452,98 €	Total Recettes	635 058,97 €



VI Niveau de l'épargne brute

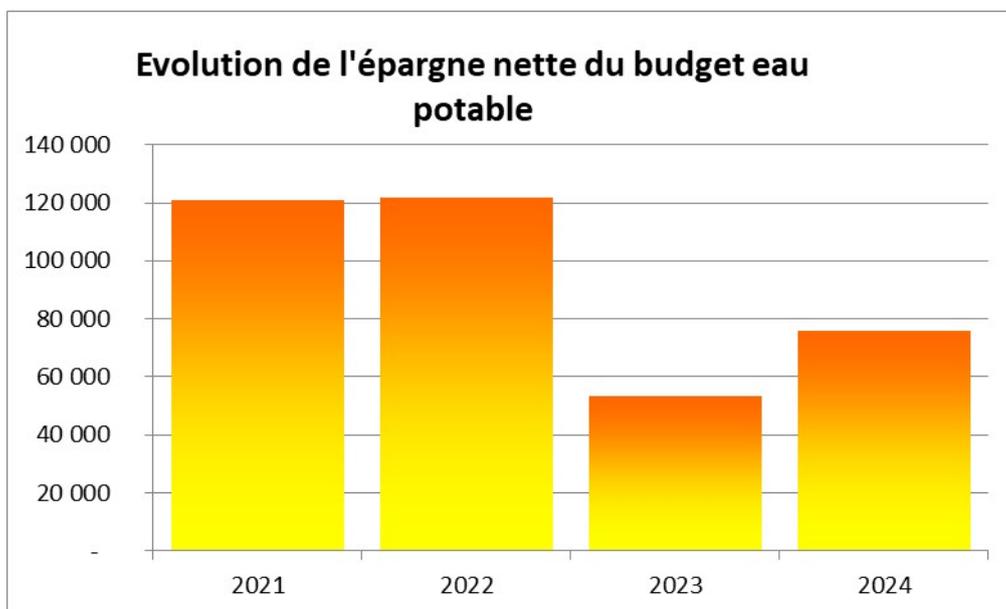
BUDGET EAU POTABLE

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

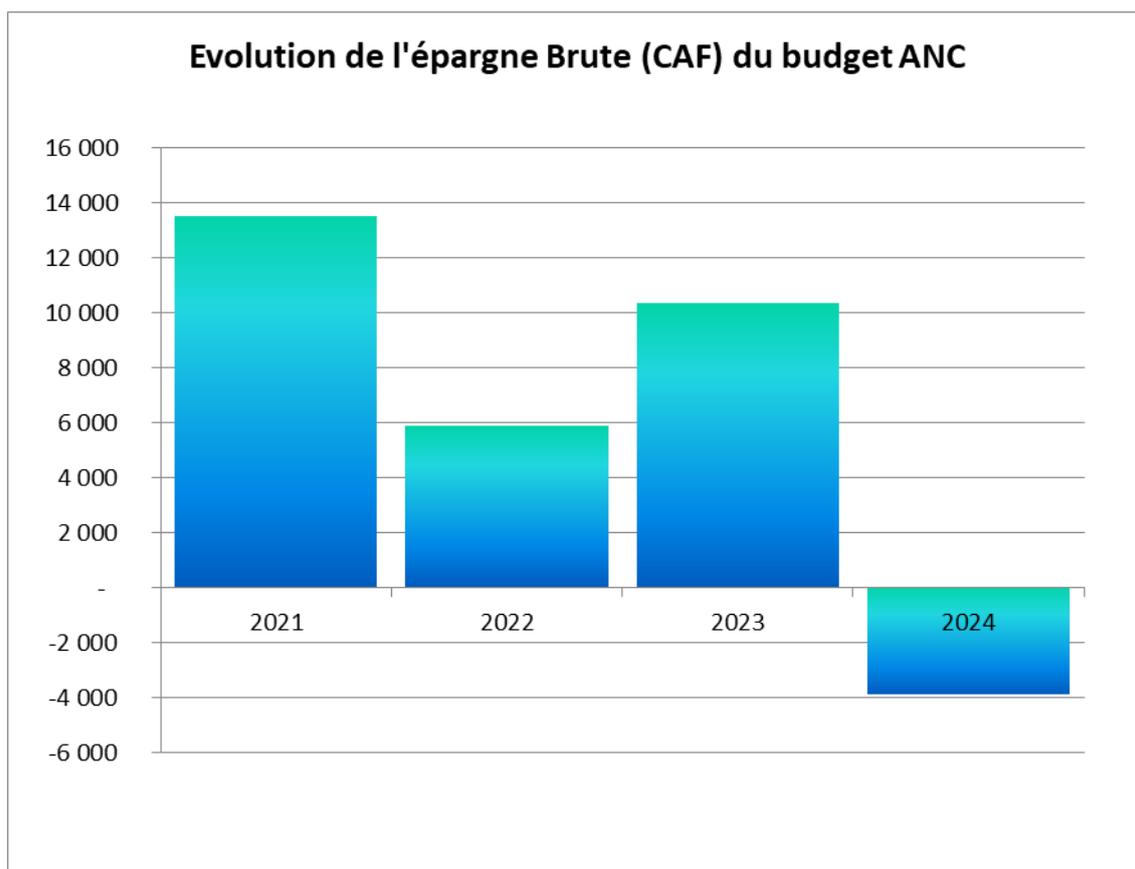


L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.

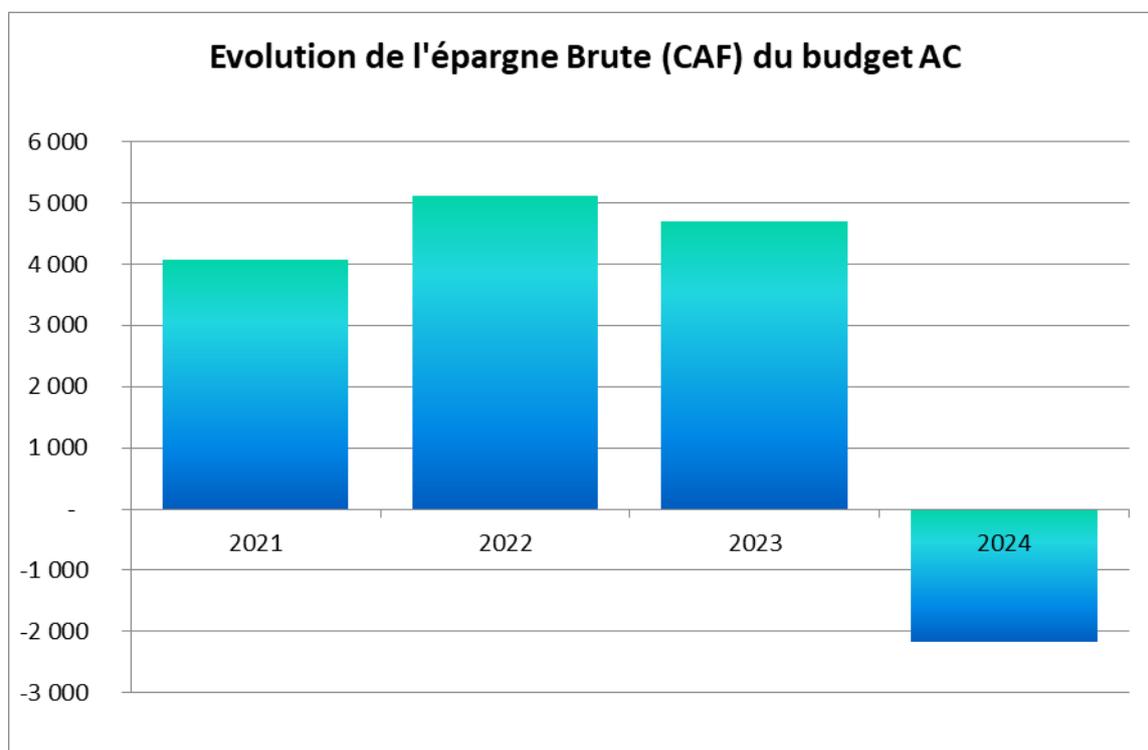
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Les recettes perçues par le service suffisent à couvrir les dépenses de fonctionnement hors amortissements, mais doivent être augmentées afin de tenir compte des amortissements obligatoires en M49.

VII Effectif de la collectivité

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent	Emploi budgétaire non permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5	0
Technique	Ingénieur	A	1	0
Technique	Technicien	B	2	0
Technique	Agent de Maîtrise	C	1	0

Dépenses de personnel

	2023	2024	Evolution 2023/2024
Salaires bruts	151 851,99	157 861,52	+ 4 %
Charges patronales	58 915,28	60 276,94	+ 2 %
Total	210 767,27	218 138,46	+ 3 %

Fait à Lanneplàà,
Le 2 juin 2025

Le Président,
Pierre Ziegler

